EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **03 novembre 2017 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **trois novembre deux mille dix sept**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 27 octobre 2017, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Antoine RECHAGNEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Jérôme GODARD à Philippe BOHELAY, Cyril CINEUX à Pierre MIQUEL, Marion CANALES à Grégory BERNARD, Géraldine BASTIEN à Jean-Pierre BRENAS, Sondès EL HAFIDHI à Christophe BERTUCAT, Jean-Pierre LAVIGNE à Nadia GUERMIT-MAFFRE, Isabelle PADOVANI à Antoine RECHAGNEUX**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Monsieur Alain LAFFONT demande la présentation du vœu en première question de l'ordre du jour du Conseil. Monsieur le Maire n'y accède pas.
Monsieur Alain LAFFONT demande une suspension de séance à 18 h 10 à laquelle Monsieur le Maire accède.
Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire reprend la séance à 18 h 16.
Messieurs Grégory BERNARD et Louis COUSTES arrivent pendant la présentation de la question n° 1.
Madame Magali GALLAIS quitte la séance pendant la présentation de la question n° 5 et donne pouvoir à Monsieur Jean-Christophe CERVANTES.
Monsieur Antoine RECHAGNEUX quitte la séance pendant la présentation de la question n° 5 (fin du pouvoir donné par Madame Isabelle PADOVANI).
Monsieur Dominique ADENOT quitte la séance pendant la présentation de la question n° 8.
Monsieur Alain LAFFONT quitte la séance pendant la présentation de la question n° 16 et donne pouvoir à Monsieur Alparslan COSKUN.

Rapport N° 17

SUBVENTION À L'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE (ADSEA 63)

Mesdames Magali GALLAIS et Valérie BERNARD ne prennent pas part au vote en tant que membres du Conseil d'Administration de l'ADSEA63.

La Prévention Spécialisée est une action éducative de proximité menée par des professionnels qualifiés sur des territoires définis, souvent fragilisés. Elle va à la rencontre d'enfants et de jeunes présentant des risques de marginalisation. Elle s'exerce sans mandat nominatif, dans le respect de l'anonymat des personnes, en recherchant leur libre adhésion. Elle promeut des dynamiques individuelles ou collectives pour permettre à des personnes et/ou à des groupes de se construire ou se reconstruire, à leur rythme. Elle participe au développement social et citoyen du territoire où elle s'exerce.

La Ville de Clermont-Ferrand a souhaité formaliser une nouvelle lisibilité de son intervention en complément de celle du département en signant une convention tripartite avec le Conseil Départemental et l'ADSEA 63. Cette convention, délibérée le 4 novembre 2016 par le Conseil Municipal, permet de dépasser la logique du financement d'actions dans le cadre de dispositifs liés à la politique de la ville et de mise à disposition de personnel. Cette nouvelle manière de faire permet également à la Ville de Clermont-Ferrand avec le Conseil Départemental, d'arrêter les modalités d'intervention de la mission de prévention spécialisée sur son territoire.

L'exercice de la mission de Prévention Spécialisée était confié par le Département à l'ADSEA 63 par une convention signée le 24 juin 2014 dans un cadre général de territorialisation. Le Département du Puy-de-Dôme a souhaité en complément qu'une convention tripartite soit signée avec la Ville de Clermont-Ferrand, territoire sur laquelle se déploie la mission de prévention spécialisée. Depuis mi 2017 le Conseil Départemental mène aussi une réflexion avec la Communauté Urbaine pour une nouvelle articulation partenariale qui prendra effet courant 2018.

La Commune de Clermont-Ferrand entend rattacher cette mission, à sa politique de la jeunesse qui se doit au-delà des projets d'animation, développer de manière partenariale des réponses aux besoins de la jeunesse clermontoise, particulièrement celle qui comporte des risques de marginalisation. Pour la Ville de Clermont-Ferrand, la Prévention Spécialisée est une intervention éducative permettant aux jeunes, en particulier ceux en rupture sociale, de se construire une identité, une responsabilité personnelle, d'acquérir une autonomie et des compétences pour aller vers l'âge adulte, afin d'agir par eux-mêmes, et de faire des choix.

Grâce à ce nouveau cadre conventionnel entre la Ville, le Département et l'ADSEA, l'année 2017 a permis la mise en place de réelles relations de travail entre les équipes des trois institutions. Une présentation réciproque des équipes a été nécessaire pour clarifier le rôle et les fonctions des personnels. Plus précisément, des « sujets » à investir collectivement ont été identifiés : développer des outils innovants d'insertion sociale et professionnelle, organiser une véritable articulation autour de la politique jeunesse développée par les services de la Ville, prendre place dans l'accompagnement des mutations urbaines.

D'autre part, au cours de l'été 2017, l'action la « Malle-hisse » portée par le S.D.A.P Saint-Jacques a été reprise par les équipes de la Ville. Ceci a permis de redéployer la présence des éducateurs de prévention sur le quartier, et de renforcer l'offre de séjours pour les jeunes les plus éloignés.

Le service de prévention de l'ADSEA a participé aux instances de réflexions mises en place dans le cadre de l'élaboration de la stratégie de la prévention de la délinquance sur le territoire. Leur présence au groupe de travail engagé sur la problématique des errants a pu amener une approche différente et éclairante sur le phénomène. L'équipe a aussi pris place à l'Observatoire de Vie Urbaine et participe de façon régulière aux échanges de cette instance.

L'année 2018 sera consacrée à une planification d'actions conjointes plus affirmées entre les équipes de prévention et celles de la Ville. Plusieurs pistes de travail sont en cours de définition entre les services de la Ville et l'ADSEA : construction d'actions concrètes en direction de la jeunesse à Saint-Jacques, travail conjoint sur la mobilisation des habitants dans le cadre de l'étude conduite aux Vergnes sur les équipements publics, amélioration de la coordination des actions d'accompagnement scolaire au Nord.

Par ailleurs, l'ADSEA s'engage à la réalisation d'une pré-étude portant sur deux nouveaux territoires celui de Fontaine du Bac et celui de Goncourt, afin d'évaluer l'intérêt de développer de nouvelles interventions. Cette analyse partagée sera menée conjointement avec le Conseil Départemental et les équipes de la Ville à partir de laquelle une note permettra de donner les éléments pour prise de décision.

En conséquence, il vous est demandé, en accord avec votre commission :

- d'approuver l'attribution de la subvention annuelle 2017, prévue dans la convention délibérée le 4 novembre 2016 en Conseil Municipal, à hauteur de 116 380 € ;

- d'autoriser le versement, en temps utile de cette subvention à l'association.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 14 novembre 2017

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint,

Simon POURRET